

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Merpan 80 WG

Date de révision 21-oct.-2025 Version 4.01 Remplace la version : 29-sept.-2025

Codes produit FNG56785-32/1

Date d'impression 21-oct.-2025 MCW-3002 9201600

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Merpan 80 WG

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeFongicide; Utilisation professionnelleUtilisations déconseilléesAucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 2056800

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE: +32 70 245 245

NL: +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé

professionnels. DE: +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2 - (H330)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361f)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Captan, disodium maleate

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant

l'allaitement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P284 - Porter un équipement de protection respiratoire

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au

savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche

ľUE

Mentions de danger spécifiques de EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la

substance active de ce produit est M04

SPe2-Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les

parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols tells que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. SPe3-Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

SPe8 - Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture (sauf pour les cultures dans lesquelles l'usage est autorisé aux stades de floraison BBCH 60-69). Ne pas utiliser en zone de butinage. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
	100.00.0	205.007.0	040 044 00 0	75.05	[CLP]	01: 0 44		•
Captan	133-06-2	205-087-0	613-044-00-6	75-85	Carc. 2 (H351) Repr. 2 (H361f) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 1 (H372) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 %	inhalation: ATE=0.22 mg/L (dusts or mists) M=10 M=10	Aucune donnée disponible
Alkylnaphthalenesulfo nic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	-		2-4	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée disponible
Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with	102980-04-1	-		1-4	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée

ADAMA

formaldehyde, phenol and urea, sodium salt					Aquatic Chronic 3 (H412)		disponible
disodium maleate	371-47-1	206-738-1		<1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335)		Aucune donnée disponible
Quartz (SiO2)	14808-60-7	238-878-4		<0.1	Aucune donnée disponible		Aucune donnée disponible
phenol	108-95-2	203-632-7	604-001-00-2	<0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)		01-211947132 9-32 01-211947132 9-31

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre

protection.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis. **de premiers secours**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les

yeux et les vêtements.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et Conditions de conservation

bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Captan		TWA: 5 mg/m ³
133-06-2		-
Talc 14807-96-6		TWA: 2 mg/m ³
Quartz (SiO2) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
phenol	TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm
108-95-2	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 8 mg/m ³
	STEL: 4 ppm	STEL 4 ppm
	STEL: 16 mg/m ³	STEL 16 mg/m ³
	*	H*

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de

contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps

de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
Aspect			
État physique	: Solide		
Couleur	: beige		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8.9 - 9.9	CIPAC MT 75.3	solution (1%)
Point de fusion / point de	: Aucune donnée disponible		,
congélation °C	·		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: Aucune donnée disponible		Sans objet
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		•
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable	EEC A.10	
Limites supérieures/inférieures	: Aucune donnée disponible		
d'inflammabilité ou limites	•		
d'explosivité			
•	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: Aucune donnée disponible		
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

EEC A.16

Température d'auto-inflammabilité : 382 C

°C

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40 : Sans objet

°C

Tension superficielle : Aucune donnée disponible

Granulométrie : 125 and 500 um CIPAC MT170

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : 0.62 CIPAC MT 186

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Propriétés explosives : N'est pas un explosif Propriétés comburantes : Not oxidizing

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Méthode Valeurs Espèce Remarques DL50 par voie orale mg/kg > 2000 Rat OCDE 401

DL50, voie cutanée mg/kg **OPPTS 870.1200** > 5000 Rat

CL50 par inhalation mg/l Aucune donnée disponible Sans objet;

granules

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pour la peau

Lapin Lésions oculaires graves/irritation : Irritant pour les yeux Lapin

oculaire

OCDE 404

OCDE 405

Sensibilisation : Sensibilisant cutané Cobaye OCDE 406

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Captan : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Captan : H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Captan : H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

STOT - exposition unique

Nom chimique

Captan : Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Captan : H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Nom chimique

Captan : Non classé

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune informatio

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u> <u>Valeurs</u> <u>Espèce</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Poisson CL50, 96 heures mg/l: 0.17Oncorhynchus mykissOCDE 203Crustacés CE50, 48 heures mg/l: 4.30Daphnia magnaOCDE 202Algues CE50, 72 heures mg/l: 4.07ScenedesmusOCDE 201

subspicatus

Autres végétaux CE50 mg/l : Aucune donnée

disponible

<u>Toxicité aquatique chronique</u> <u>Valeurs</u> <u>Espèce</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Poisson NOEC mg/l: 0.24Rainbow troutCrustacés NOEC mg/l: 0.675Daphnia magna

Algues NOEC mg/l : Aucune donnée

disponible

ADAMA Page 9 / 13

Autres végétaux NOEC mg/l : Aucune donnée

disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Captan : >2000 Canard colvert

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Captan : >100

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Eau DT50 jours Nom chimique

Captan : <1 251 °C

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Captan : 0.5 - 5.7 aerobic 251 °C

Biodégradation Nom chimique

Captan : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage Valeurs Méthode Remarques

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Captan : 2.57 pH 7; 25 ° C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Captan : 113 - 250

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Nom chimique

Captan : 29 - 198 KOC

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU UN2588

14.2 Désignation officielle de Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Captan), 6.1, II, (D/E), Dangereux pour

l'environnement

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 61, 274, 648

Code de classification T7
Code de restriction en tunnel (D/E)

<u>RID</u>

14.1 Numéro ONU UN2588

14.2 Désignation officielle de Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Captan), 6.1, II, Dangereux pour

l'environnement

Danger pour l'environnement

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 61, 274, 648

Code de classification T7

IMDG

14.1 Numéro ONU UN2588

14.2 Désignation officielle de Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan), 6.1, II, Polluant marin

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Polluant marin Sans objet

Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 61, 274 N° d'urgence F-A, S-A

IMDG Stowage and segregation Category A SW2 Aucune information disponible

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

IATA

14.1 Numéro ONU UN2588

14.2 Désignation officielle de Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Captan), 6.1, II

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3, A5 Code ERG 6L



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation Numéro(s) d'enregistrement Date

Sans objet Sans objet Sans objet

BL National Regulations

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le

règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Date de révision 21-oct.-2025

Motif de la révision Section 2

Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

CAS Number - Chemical Abstracts Service number EINECS and ELINCS Number

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS - European List of notified Chemical Substances

IATA - International Air Transport Association

ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population

LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)

OECD - Organization for Economic Co-operation and Development

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT - Specific Target Organ Toxicity

vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité